

DROIT À LA DÉCONNEXION

CONSEILS POUR L'EMPLOYEUR



MESURES POUR L'EMPLOYEUR POUR LIMITER LA DISPONIBILITÉ NUMÉRIQUE ET SENSIBILISER LES TRAVAILLEURS

- Assurer les ressources nécessaires à la réalisation du travail pendant le temps de travail : objectifs réalistes, délais raisonnables, instructions claires et complètes, matériel performant, etc.
- Mener un débat et une réflexion en interne afin d'évaluer l'état d'hyperconnexion de l'entreprise et d'identifier les points forts et points d'amélioration.
- Indiquer explicitement aux collaborateurs qu'ils ont le droit de se déconnecter des outils numériques et de ne pas être joignables en dehors de leur temps de travail (congés payés, jours de RTT, week-end, soirées...).
- Organiser les réunions entre 08h30 et 17h00 (heure de fin), tout en évitant de les organiser durant le temps de midi.
- Demander de se déconnecter des outils numériques pendant les réunions.
- Informer et former les collaborateurs et les managers au juste usage des outils numériques.
- Organiser un système de backup clair et connu.

- Afficher une notification en cas de connexion tardive.
- Offrir aux collaborateurs qui le souhaitent un bilan de leur utilisation numérique.



SE DÉCONNECTER PENDANT LE TRAVAIL

- Exploiter les fonctionnalités du média : classement, tâches, sauvegarde...
- Limiter sa dépendance au média : choisir le moment et la durée de traitement, limiter le nombre d'interruptions, désactiver les notifications, se déconnecter lors de réunions, utiliser le gestionnaire d'absence...
- Établir une charte d'utilisation des messageries :
 - Mails courts et to the point.
 - Traitement de l'information et transformation en tâches.
 - Bonne utilisation des pièces jointes, cc, répondre à tous.
 - Vigilance sur le contenu du message, délai de réflexion, laisser un temps de réponse.
 - Pertinence du courrier électronique par rapport au face à face, téléconférence, téléphone.
- Renforcer la motivation des collaborateurs : encourager, féliciter, remercier.

BON SENS ET COURTOISIE

